

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE</p>
--

À tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Marcel,

Tel que le stipule la loi 105 et selon l'article 955 du code Municipal, il me fait plaisir de vous présenter mon rapport sur la situation financière de la Municipalité, avant le dépôt du budget de la prochaine année.

Pour débiter, je ferai un retour sur les derniers états financiers (pour l'année 2007) préparés par le vérificateur, puis soumis et acceptés par le conseil municipal à la séance du 5 mai 2008 et donnant exactement la situation financière de la municipalité en date du 31 décembre 2007. Puis, je donnerai certaines données sur la situation financière de 2008. Et enfin, j'expliquerai l'orientation du budget 2009.

1- RAPPORT FINANCIER 2007

Le résumé des chiffres qui suit vous est donné à titre d'information sur l'utilisation des fonds de la municipalité en 2007.

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER 2007 – PAGES 9 ET 10

Recettes	546 855
Dépenses de fonctionnement	
Total des dépenses	467 520
Remboursement en capital	17 514
Activités d'investissement	25 406
Surplus avant affectations	36 415
Affectations surplus affecté & non affecté	0
Surplus de l'exercice (2007)	36 415
Surplus accumulé au 31-12-2007	330 850
Réserves financières (fonds de roulement)	0

2- DONNÉES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2008

L'évaluation imposable pour l'année 2008 est de 19 193 400 \$. Le taux de la taxe foncière est demeuré le même qu'en 2007, soit à 1,33 \$ / 100 \$ d'évaluation pour l'année 2008, conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

Les compensations pour services municipaux sont établies de la manière suivante :

- Le taux de taxes de service pour la cueillette et destruction des ordures est de 122,21 \$ du point.
- Le taux de taxes de service pour l'assainissement des eaux usées et l'entretien pour les logements desservis par le réseau d'égout est fixé à 836,79 \$ par unité.
- La taxe de secteur pour l'ouverture des chemins au Lac Fontaine-Claire est également demeurée la même et se répartit comme suit par unité d'évaluation soit :
 - de 96 \$ avec bâtiment et complètement desservi ;
 - de 48 \$ avec bâtiment partiellement desservi et/ou par terrain vacant ;

Le budget 2008 prévoyait des revenus et dépenses équilibrés de l'ordre de 524 702 \$. Après 10 mois d'opération, nous pouvons affirmer que nous avons administré selon les disponibilités budgétaires. Nous comptons donc terminer l'année avec un léger surplus.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE 2008

- Rénovations majeures à la salle (revêtement extérieur, peinture, fenestration) ;
- Achat d'un tracteur neuf ;
- Gravelage dans la plupart des chemins municipaux ;
- Asphaltage à l'entrée du pont de la Madril;
- Installation d'une borne sèche au 94 Taché Ouest
- Formation des pompiers afin de se conformer aux dispositions du règlement sur la formation des pompiers ;
- Travaux d'entretien des chemins sur l'ensemble du territoire de la municipalité ;
- Nettoyage des fossés au Lac d'Apic et à l'Équerre ;
- Demande acheminée pour l'Installation de 3 luminaires (Lac D'Apic, Lac Fontaine-Claire, Rang 7)

Je tiens à mentionner le départ de notre chef incendie Monsieur Pierre Boucher et à le remercier pour ses nombreux services. Je félicite notre nouveau chef incendie, Monsieur Jocelyn Couillard, en fonction depuis le premier janvier cette année. Je l'assure de notre soutien à son nouveau poste.

3- ORIENTATIONS DU BUDGET 2009

Pour le prochain budget, le Conseil est à évaluer attentivement les demandes et besoins de la Municipalité. Il va de soi que le dossier des égouts sera notre priorité et que l'étude de ce dossier se poursuivra donc dans la prochaine année. Nous pouvons déjà dire que des solutions seront apportées pour le prochain budget afin de diminuer les coûts de ce service. Nous comptons également aider la population en augmentant le nombre de versements des taxes. .

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous informe que pour l'année 2008, la Municipalité a versé un montant de 3 433,68 \$ au maire à titre de rémunération et un montant de 1 716,84 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Chaque conseiller a reçu un montant de 1 144,56 \$ à titre de rémunération et un montant de 572,28 \$ à titre d'allocation de dépenses.

CONCLUSION

Avec le présent rapport et conformément à l'article 955 du Code Municipal, je dépose une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis le dernier rapport du maire sur la situation financière de la municipalité incluant tous les contrats de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de 25 000 \$.

En terminant, la santé financière de la municipalité se porte bien et le conseil municipal travaille à la conserver et à l'améliorer tout en conservant la qualité et la quantité des services offerts à la population. Vos élus ont toujours à l'esprit la qualité de vie de l'ensemble des contribuables, le respect de la capacité de payer en limitant l'endettement.

Le maire de Saint-Marcel
Clément Bernier